

## Principales décisions du conseil communal

séance du 31 août 2021



### Affaires générales

- Le conseil a approuvé l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale IMIO du 28 septembre 2021 portant sur une modification des statuts.
- Le prochain voyage proposé aux seniors a pour destination Blankenberge et aura lieu le mardi 28 septembre 2021. Le conseil a fixé la participation aux frais au montant de 5 € par personne.
- Le repas des seniors aura lieu le 12 octobre 2021. Le conseil a fixé le montant de la participation aux frais : 17 € pour un ayant droit (personnes de 60 ans et plus domiciliées à Genappe) et 30 € pour un accompagnant.
- Le conseil a approuvé une convention avec l'école NESPA selon laquelle l'ASBL Nespa prend en charge les consommations d'eau liées au raccordement en eau qui alimente l'école Nespa mais qui est au nom de la Ville de Genappe.

### Transition

- Le conseil a proclamé les projets retenus dans le cadre du budget participatif 2021 et les montants alloués à ces projets. Pour plus de détails, voir l'article à ce sujet dans ce numéro du journal de Genappe.
- Le conseil a approuvé la prise de participation dans la société coopérative « Les amis du Bois Balon » pour 13 parts supplémentaires, soit pour un total de 16 parts ou 4800 €.

### Finances

- Le conseil a pris acte de l'approbation des comptes 2020 et de l'approbation de la 1ère modification budgétaire.
- Le conseil a approuvé la 2ème modification budgétaire.
- Le conseil a approuvé le compte 2020 de la Fabrique d'église de Genappe avec des recettes à hauteur de 19.181,93 €, des dépenses à hauteur de 13.050,67 € et un boni de 6.131,26 €.
- Le conseil a approuvé le budget 2022 de la Fabrique d'église de Loupoigne au montant de 25.867,68 € équilibré en recette et en dépense, et une part communale de 19.167,84 €.

### Environnement

- Le conseil a approuvé le renouvellement de la convention avec « Les Petits Riens » pour prolonger la collecte des déchets ménagers textiles pour une durée de 2 ans.
- En vue de l'installation prochaine de bornes de recharge pour les véhicules électriques, le conseil a approuvé un règlement complémentaire de circulation routière pour réserver des emplacements de stationnement à des véhicules électriques pendant le temps de leur recharge : 2 emplacements à l'Espace 2000, 2 emplacements à la Plaine communale, 2 emplacements à la rue de la Station et 1 emplacement à la Grand-Place.
- Le conseil a approuvé un règlement complémentaire de circulation pour interdire la circulation des véhicules de plus de 12 m de long aux drèves Micheline et Nantaise.

## Energie

- Le conseil a approuvé une convention de collaboration avec la commune des Bons Villers : la Ville de Genappe passe un marché public pour le compte des 2 communes pour lancer une opération de rénovation énergétique des bâtiments privés. La Ville de Genappe va y consacrer un montant de 50.000 € HTVA pour une durée de 2 ans.

## Travaux

- Le conseil a approuvé le cahier des charges du marché de travaux d'égouttage divers. Le montant estimé s'élève à 49.973,00 € TVA comprise.
- Le conseil a approuvé le cahier des charges du marché de travaux de réfection des ouvrages d'art. Le montant estimé s'élève à 74.983,70 € TVA comprise.
- Le conseil a approuvé le cahier des charges du marché de remplacement de divers châssis à l'école de l'Espace 2000. Le montant estimé s'élève à 50.000 € TVAC.
- Le conseil a approuvé le cahier des charges pour le remplacement du versant sud de la toiture de l'Hôtel de Ville en vue de pouvoir y installer des panneaux photovoltaïques. Le montant estimé s'élève à 85.000 € TVAC.
- Le conseil a approuvé le cahier des charges d'un marché de service pour élaborer un plan stratégique commercial. Le montant estimé s'élève à 19.800 € TVAC.

## Urbanisme

- Le conseil a approuvé une modification de voirie par élargissement de l'espace destiné au passage du public à la rue de Rèves à Houtain-le-Val.
- Le conseil a approuvé deux déclarations de prescription acquisitive d'un morceau du sentier 47 qui traversait deux parcelles cadastrées.
- Le conseil a approuvé l'avant-projet d'abrogation des schémas d'orientation locaux en vigueur sur le site de l'ancienne Sucrierie de Genappe, approuvé l'analyse conceptuelle et la justification de l'exemption d'évaluation des incidences sur l'environnement et abrogé une décision de décembre 2020 sur le même objet.